

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HERAULT U17 Masculin

**Saison**  
**2020/2021**

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	1 poule de 6 équipes	1 poule de 6 équipes	2 poules de 4 équipes
	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
<b>2 – Associations sportives qualifiées</b>	Equipes ayant participées aux journées de brassage de début de saison	Equipes ayant participées aux journées de brassage de début de saison	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
<b>3 – Qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U17M, U16M</li> <li>- U15M (certificat médical du médecin de famille) et U14M (certificat médical du médecin agréé).</li> <li>- <b>U13M INTERDIT</b></li> </ul>		
<b>4 – Ballon</b>	TAILLE 7		
<b>5 – Hauteur de panneau</b>	3,05m		
<b>6 – Ligne à 3 points</b>	Ligne à 3 points à 6,75 m		
<b>7 – Obligations sportives</b>			
<b>8 – Temps de jeu</b>	<p style="text-align: center;"><b>4 périodes de 10 min. décomptées</b>            2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps            Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps            Mi-temps : 10 min</p>		
<b>9 – Prolongations</b>	En cas d'égalité, autant de prolongation de 5 minutes que nécessaire		
<b>10 – Horaires des rencontres</b>	Dimanche 11H00	Dimanche 11H00	Dimanche 11H00
	Rencontre en 5 contre 5		
<b>11 – Système de l'épreuve</b>	Championnat en 2 phases : ○ Championnat de poule du 23 janvier 2021 au 9 mai 2021 ○ Phase finale de classement le 16 mai 2021 (1 journée : 1 <sup>er</sup> vs 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> vs 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> vs 6 <sup>ème</sup> )	Championnat en 2 phases : ○ Championnat de poule du 23 janvier 2021 au 9 mai 2021 ○ Phase finale de classement le 16 mai 2021 (1 journée : 1 <sup>er</sup> vs 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> vs 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> vs 6 <sup>ème</sup> )	Championnat en 2 phases ( ) : ○ Championnat de poule du 23 janvier 2021 au 21 mars 2021 ○ Phase de croisement et classement du 28 mars 2021 au 9 mai 2021, les 2 premiers de chaque poule se rencontrent en A/R, les résultats de la 1ere phase sont conservés. De même pour le 2 derniers.

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>11 – Système de l'épreuve</b>	<p>Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour la phase 1 du championnat.            Le classement de la phase 1 est arrêté au 9 mai 2021 (niv1 et 2) ; au 21 mars pour le niv3. Les rencontres non jouées à cette date seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle), les rencontres ne seront comptabilisées</li> <li>- Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par <b>forfait</b> ...</li> </ul> <p>Les matchs de 1<sup>ère</sup> phase ne peuvent être reportés à une date ultérieure à la date initialement prévue au championnat (sauf raisons exceptionnelles).            Les matchs de 2<sup>ème</sup> phase dit de classement ne peuvent être reportés. Toute absence sera considérée comme match perdu par forfait.            En absence de phase finale de classement, l'attribution des titres sera déterminée par le classement général de la phase 1.</p>		
<b>12 – Chronomètre des tirs</b>			
<b>13 – Logiciel e-marque</b>	<p>Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.  <b>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</b></p>		
<b>14 – Classement</b>	<b>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>		
<b>15 – Sanction en cas de forfait général</b>	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général <b>est mise hors championnat.</b>		
<b>16 – Statut des Techniciens</b>			
<b>17 - Arbitre</b>	<b>Désignation</b> (sous réserve de disponibilité, sinon arbitres clubs)	<b>Arbitres clubs</b>	
<b>18 – Caisse de péréquation</b>	<b>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</b>		
<b>19 – Salle</b>	Classement : H1		
<b>20 – Cas particuliers</b>	<b>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.</b>		
<b>21 – Type de licences autorisées</b>	<p style="text-align: right;">U17M</p> <p>Nombre de joueurs autorisés : <b>10 maximum</b>            Type de licences autorisées :            (nombre maximum) Licence 1C, 2C, OCT ou AST <b>5</b>            Licence 0C <b>Sans limite</b>  <b>Licence AS-CTC voir RSP des CTC ( AS HN INTERDIT )</b>            Couleurs de licence autorisées  <p style="text-align: right;">(nombre maximum) Blanc : <b>Sans limite</b></p> </p>		